



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-02

**Séance du
09 février 2026**

Date de convocation :
30 janvier 2026

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Conseil Municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, M. GAUBERT, MME FLUHR-DIFFIMBACH, M. CORREIA, M. DELOTTE, MME VAL, MME BARATAUD, M. LAGRANDE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ.

Excusés :

Mme CHANTEGROS donne pouvoir à Mme BARATAUD

Secrétaire de séance :

Fabien DELOTTE

Passage dans le domaine routier non cadastré de la commune de la parcelle C 846 située aux Farges

Monsieur le maire rappelle que suite à différents entretiens avec M. et Mme Etienne, le Bureau municipal, dans la séance du 03 novembre 2025, a validé la décision de vendre une partie de la parcelle cadastrée C 818 située en zone naturelle.

A cette occasion il a été décidé d'officialiser l'existence d'un chemin public sur la partie gauche de la parcelle. A cet effet le géomètre a identifié la parcelle C 846 pour une contenance de 3 616 m².

Il appartient au conseil municipal d'autoriser le passage dans le domaine routier non cadastré de la commune de cette parcelle.

La validation de cette décision sera transmise au service du cadastre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- **Décide** d'autoriser le passage de la parcelle C 846 dans le domaine routier non cadastré de la commune
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

Le secrétaire de séance
Fabien DELOTTE